

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - GENERALITES

Toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion aux conditions générales de vente ci-après.

## 2 - PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes, départ de nos dépôts, et non emballé. Ils sont révisables en cas de variation des taxes, droits d'entrée, droits de douane et susceptibles de modification à tout moment et sans préavis. Les commandes sont facturées aux conditions en vigueur au jour de la livraison.

## 3 - COMMANDES

Pour recevoir notre acceptation, toute commande doit nous parvenir par écrit ( fax ou mail). Toute commande de produits ne figurant pas dans notre catalogue fera l'objet d'un acompte et ne pourra en aucun cas être annulée. De manière générale, aucune commande ne pourra être annulée, sans l'accord écrit de la société facturante, et sous réserve que les frais d'annulation en soient supportés par l'acheteur.

## 4 - LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans engagement.

## 5 - TRANSFERT DE PROPRIETE RISQUES

La vente est réputée réalisée dès le départ des marchandises de nos dépôts et ce quel que soit le mode de livraison prévu.

En conséquence, le matériel vendu voyage aux risques et périls de l'acheteur. Il n'est pas assuré par nos soins pour les risques dus au transport ; il appartient à l'acheteur de s'assurer et de se retourner contre le transporteur par lettre recommandée avec A.R. en cas de détérioration, perte, vol ou autre incident, et de souscrire, au besoin, une assurance complémentaire.

## 6 - PAIEMENT

**6.1** Le règlement de nos factures doit être effectué dès réception, auprès de la société ayant facturé les marchandises. Aucun escompte n'est accordé.

**6.2** Sauf stipulation expresse contraire figurant dans la commande, nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles, avec facturation partielle correspondante, l'acheteur ne pouvant dans ce cas se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour différer le paiement du matériel reçu.

**6.3** Le non paiement des factures aux échéances entraînera :

- Pour toutes relances effectuées par lettre recommandée, la facturation d'un forfait d'indemnité de recouvrement de 40€ HT couvrant tout ou partie des frais engagés par EMIC Groupe.

- L'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu, et la suspension de toute livraison jusqu'au paiement intégral de la créance, y compris les sommes non échues. Dans le même temps, le compte commercial du client sera bloqué.

- La facturation d'intérêts de retard, à compter des dites échéances, au taux légal, sans préjudice des intérêts et des frais judiciaires éventuels. En cas d'intervention d'un service contentieux, il en coûtera 15% de plus au débiteur à titre de clause pénale.

**6.4** Conformément aux dispositions de la loi 85.98 du 25/01/1985 Art.121, les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral.

Nonobstant cette clause, la charge des risques est automatiquement transférée à l'acheteur dès sa prise de possession des marchandises.

## 7 - GARANTIE

La garantie de notre société se limite au transfert de la garantie du fabricant des produits livrés.

Elle ne sera effective que si le matériel a bien été installé par un technicien EMIC Groupe et si le matériel a été utilisé dans des conditions normales.

Dans ce cas uniquement, notre société prendra en charge le déplacement, la main d'œuvre et le remplacement de la pièce défectueuse sans toutefois pouvoir présager de l'acceptation de la prise en charge du fabricant.

Dans le cas d'une installation du matériel directement par le client et pour autant que celle-ci ait été faite dans les règles de l'art, notre garantie ne s'appliquera que sur le matériel uniquement et après validation par le fabricant : dans ce cas, le matériel fera l'objet soit d'une réparation soit d'un échange standard. Les frais éventuels de port, de démontage ou de remontage seront à la charge de l'acheteur.

Enfin, certaines pièces ne pourront entrer dans le cadre de notre garantie qu'à la condition extrême d'être installées par un technicien EMIC Groupe.

## 8 - REPRISE DE MARCHANDISE

Les reprises de marchandises ne sont acceptées que si nous les avons préalablement autorisées. Elles sont effectuées aux frais du client et ne doivent comporter que des marchandises en parfait état de neuf et dans leur emballage d'origine.

Les marchandises ne seront reprises que dans un délai d'un mois maximum suivant la date de livraison initiale. Aucune dérogation ne sera acceptée sur ce délai.

Ces marchandises seront portées au crédit de l'acheteur, déduction faite de 20% de la valeur initiale facturée du matériel repris, sans qu'il puisse exiger de remboursement. Les avoirs correspondants s'imputeront sur les achats futurs.

## 9 - CONTESTATIONS

En cas de contestations relatives aux présentes, les tribunaux dont dépend le siège social de la société facturante seront les seuls compétents, quels que soient les lieux de livraison et le mode de paiement accepté. ■

Prix exprimés en Euros hors taxes susceptibles de modifications à tout moment et sans préavis.

Photos non contractuelles. Les produits marques et sociétés sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.